



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3250

Convention partenariale avec la Métropole de Lyon pour l'expérimentation d'un service de gestion d'identité unique : le Compte Unique du Territoire (CUT)

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3250 - CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA METROPOLE DE LYON POUR L'EXPERIMENTATION D'UN SERVICE DE GESTION D'IDENTITE UNIQUE : LE COMPTE UNIQUE DU TERRITOIRE (CUT) (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le contexte des nouveaux services numériques tournés vers l'utilisateur, la Métropole de Lyon a souhaité se doter d'une plateforme informatique de gestion des identités et des accès orientée usagers, appelée le « Compte Unique du Territoire » (CUT).

L'accroissement du nombre de nouveaux services numériques proposés aux usagers du territoire complexifie leur accès à ces derniers en raison de la multiplicité de comptes que l'utilisateur doit créer pour chaque service numérique.

La plateforme CUT acquise par la Métropole de Lyon permet un accès centralisé et mutualisé pour l'utilisateur pour toutes les offres de services numériques de la Métropole de Lyon (notamment le portail internet de la Métropole intitulé « Guichet Numérique Métropolitain » et le « Pass Urbain »), d'une part, et pour toutes celles des communes du territoire métropolitain souhaitant s'associer à cette plateforme d'autre part.

La Ville de Lyon, pour ce qui la concerne, a entrepris la refonte de son portail internet « Lyon.fr ». Dans ce cadre, dans un objectif de poursuite de la simplification, il est proposé que la Ville puisse participer à l'expérimentation de cette plateforme de gestion des identités pour les services proposés à ses usagers.

Pour cette expérimentation, la Ville de Lyon constitue un partenaire clé par ses retours d'expérience liés à ses activités propres sur ses services en ligne ainsi que par ses observations sur l'adaptation de ses usagers au nouvel outil tenant compte de leurs expériences antérieures de l'utilisation du « compte usager » de la Ville de Lyon.

Si la Ville de Lyon est la première commune à expérimenter la plateforme CUT, elle constitue une source significative pour l'amélioration de l'outil et son déploiement ultérieur aux Communes de la Métropole qui le souhaitent.

II - Enjeux

Fin 2016, l'activité « Gestion Relation Usager » (GRU) de la Ville de Lyon recense plus de 1,5 million de demandes enregistrées tous canaux confondus :

- dont 522 000 avec un suivi personnalisé, dont 44 % traitées par le guichet unique ;
- 285 000 usagers référencés.

Les demandes suivies en 2016 sont à 75 % émises par le canal internet et se décomposent ainsi :

- 83 % pour les prestations (ex. : inscriptions scolaires, autorisation de déménagement, enlèvement de tags, ...)
- 9 % pour les plaintes, réclamations, et interventions ;
- 5 % pour les demandes d'informations.

Les enjeux du projet sont pluriels :

- pour l'utilisateur, il s'agit de proposer le parcours utilisateur le plus simple possible et un accès rapide et efficace aux services du territoire. Cette situation le mettra au centre de la gestion de ses données, inspiré du concept « Dites-le nous une fois » lui évitant de transmettre des informations déjà existantes. Le partage de données entre les partenaires du CUT s'effectuera après le consentement exprès et non équivoque de l'utilisateur ;
- pour la Ville de Lyon, qui entreprend actuellement la refonte de son portail internet « Lyon.fr », il s'agit d'expérimenter l'utilisation de l'outil CUT pour les services qu'elle met à disposition des usagers ;
- pour la Métropole de Lyon il s'agit d'effectuer une première expérimentation et stabilisation de l'outil CUT en le confrontant aux différentes offres de service, avant de l'ouvrir à d'autres partenaires.

III - Proposition de convention

Chaque partenaire demeurera responsable de son traitement de données à caractère personnel dont il détermine les finalités et les moyens.

Il est donc proposé de conventionner avec la Métropole de Lyon pour l'expérimentation de l'usage de cette plateforme informatique de gestion des identités et des accès des usagers selon les modalités suivantes :

- décrire les modalités techniques et organisationnelles de mise en œuvre du projet de service de gestion d'identité unique : le CUT, ainsi que sa planification ;
- déterminer les droits et obligations des parties notamment les conditions d'utilisation, la protection des données à caractère personnel des usagers, la sécurité des données et l'exploitation des résultats.

Cette expérimentation débutera à la date de notification de la convention aux deux collectivités et s'achèvera le 31/12/2018.

La Métropole de Lyon prendra en charge l'intégralité des frais d'investissement du projet estimés à 465 000 €TTC.

Les charges de fonctionnement du CUT se décomposent de la manière suivante :

	2017	2018
Hébergement (dont les environnements de développement)	27 500 €TTC	44 500 €TTC
Maintenance	10 000 €TTC	48 000 €TTC
Charges d'exploitation (sur 15 mois)	20 000 €TTC	

Soit un total de 150 000 €TTC de charges de fonctionnement.

Les frais de fonctionnement seront répartis à parts égales entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon dans la limite d'un plafond pour la Ville de Lyon à hauteur de 75 000 €TTC.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission finances, commande publique, administration générale ;

DELIBERE

1 - La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon pour l'expérimentation du service de gestion d'identité unique : le « Compte Unique du Territoire » (CUT) est approuvée.

2 - M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3 - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les exercices 2018 et les suivants sous réserve du vote des crédits aux budgets des exercices concernés, programme RECIT, opération GESTSI, nature 62878, fonction 020.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Sandrine FRIH